

11, rue du Château  
L-6922 BERG  
Tél.: 28 13 73  
Fax: 28 13 73 - 211  
mail: [secretariat@betzdorf.lu](mailto:secretariat@betzdorf.lu)



### Avis

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 27 janvier 2023 une nouvelle taxe communale pour le service « repas sur roues ».

La délibération a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 9 février 2023, réf. : 841xd7234/as. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 21 février 2023.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor.

Le secrétaire communal,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Communal Secretary.

11, rue du Château  
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73  
Fax: 28 13 73-211  
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 27.01.2023

Date de la convocation des conseillers : 20.01.2023

Date de publication de la séance : 20.01.2023

Présents : MM. Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins  
Mme et MM. Marc Bosseler, Frank Bourgnon, Patrick Lamhène, Fernande Klares-Goergen, Jules Sauer,  
Olafur Sigurdsson, Jean-Pierre Meisch, conseillers.

Absent excusé : Reinhold Dahlem.

Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR No : 09.2.

**Nouvelle fixation de la taxe communale pour le service "repas sur roues".**

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Revu sa délibération du 10 décembre 2021, point de l'ordre du jour n° 4.1., concernant la nouvelle fixation de la taxe communale pour le service « repas sur roues », approbation ministérielle du 3 janvier 2022, réf. 83bxd04b8/NH;

Désignation de la taxe	Taxe actuelle	Nouvelle taxe
Repas sur roues	13,50 €	14,00 €

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer la taxe communale à 14,00 € pour le service « repas sur roues ».

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 21 février 2023.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,

### Certificat de Publication

Le bourgmestre de la commune de Betzdorf certifie par la présente que l'avis relatif à l'approbation par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 9 février 2023, réf : 841xd7234/as de la délibération du 27 janvier 2023 du conseil communal concernant la nouvelle fixation de la taxe communale pour le service « repas sur roues »,

a été dûment publié et affiché dans toutes les sections de la commune de Betzdorf prévus à cet effet à partir du 21 février 2023. Par ailleurs, mention en sera faite dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages de la commune.

Berg, le 21 février 2023.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

